

**Loi Perben :
des mesures
répressives
et
réactionnaires**

p. 4

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1776 - 9 août 2002 - prix : 1 €

Augmentations de salaires

70 % pour les ministres

2,4 % pour les smicards



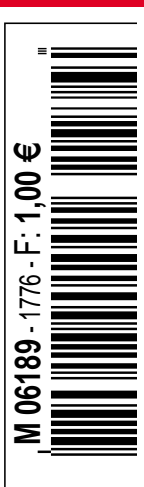
**Uruguay,
Argentine,
Brésil :**

**LA
CRISE
S'ÉTEND**

p. 6

**Des convoyeurs
de la Brink's
braqués puis
licenciés**

p. 5



Retraites par capitalisation

UN MARCHÉ DE DUPES

p. 12

Leur société

- p. 4 ■ Loi Perben : mesures répressives
- p. 5 ■ Convoyeurs de la Brink's braqués puis licenciés
- L'écart des revenus hommes/femmes se creuse
- p. 8 ■ Dammarié-les-Lys (Seine-et-Marne) : démagogie sécuritaire et événements troublants
- La Courneuve (Seine-Saint-Denis) : une cité à l'abandon
- p. 9 ■ Les enfants victimes de la peinture au plomb
- Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris) : opérations en flux tendu
- Périnatalité : dégradation des soins
- La tuberculose, maladie des pauvres
- p. 12 ■ Retraites par capitalisation

Tribune

- p. 4 ■ Salaires : les ministres nous donnent l'exemple

Dans le monde

- p. 6 ■ Amérique du Sud : la crise s'étend
- Ile de la Réunion : loi programme
- p. 7 ■ Israël-Palestine : l'impasse sanglante
- Soudan : l'impérialisme américain veut la paix... et surtout le pétrole

Dans les entreprises

- p. 10 ■ Nestlé - Beauvais (Oise)
- Métaleurop (région de Douai)
- p. 11 ■ Coca-Cola - Grigny (Essonne)
- Fermeture d'abattoirs en Auvergne
- Repol - Issoire (Puy-de-Dôme)

La dernière étude de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne souligne l'envolée des prix en région parisienne. Une hausse de 3,9 % en moyenne en 2001. Les nouveaux locataires sont les plus touchés avec une augmentation moyenne de plus de 19 % en deux ans ! La plupart des grandes villes sont touchées par ces hausses spectacu-

lares. Profitant de la pénurie, les investisseurs spéculent sur le logement. Un mouvement qui risque de s'amplifier : les revers de la Bourse font de la pierre une valeur refuge.

Les gouvernements successifs se sont fait les complices de cette spéculation : sous le gouvernement socialiste, les investissements publics pour la construction et la rénovation

des logements HLM ont été en constante baisse. Une politique vivement dénoncée par le député UDF Gilles de Robien lorsqu'il était dans l'opposition. Une politique qu'il poursuit actuellement à son nouveau poste de ministre des Transports et du Logement.

Il est inacceptable que les investisseurs fassent du besoin vital de logements de millions

de familles un objet de spéculation. L'État doit entreprendre d'urgence la construction des millions de logements qui font défaut aux mal-logés et aux SDF. Il faut construire des appartements de qualité et à loyer modéré. L'État doit prendre lui-même en charge la construction afin de ne pas engraisser au passage les grands patrons du bâtiment.

LE PROFIT, C'EST FOU NON ?

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, l'Afssa, a publié un avis dans lequel elle constatait la mauvaise application des mesures sanitaires visant à réduire les risques de contamination de la viande de consommation par l'agent de la vache folle dans les abattoirs.

Ce rapport constate que les abattoirs ne sont pas très regardants sur les mesures sanitai-

res, que ce soit pour protéger les consommateurs ou les employés qui travaillent à l'abattage et à la découpe.

Alors qu'il est nécessaire d'exclure de la chaîne alimentaire certains organes à risques comme la moelle épinière, les amygdales ou encore les intestins des bovins, l'Afssa constate que 10 % des produits destinés à la boucherie sont examinés et présentent des fragments

de moelle épinière, dont certains mesurent jusqu'à 20 cm... L'avis ne dit rien sur les autres organes à risques, mais précise qu'un doute plane sur les prélèvements cérébraux qui, en principe, doivent être effectués systématiquement sur les animaux pour procéder à un éventuel dépistage de la maladie. Bref, pas de quoi être rassuré !

L'avis constate aussi que les employés des abattoirs sont

mal protégés contre les risques de projection et que, en ce domaine, la réglementation n'est pas respectée.

Six ans après la crise de la vache folle, rien ne semble avoir beaucoup changé dans le monde de l'agro-alimentaire, surtout pas l'irresponsabilité des industriels poussés par l'appât du gain.

Eric TOLIAN

DES FONDS PUBLICS À L'AIDE DES ENTREPRISES

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) vient de venir au secours de deux entreprises aux prises avec des difficultés financières : le 25 juillet, elle a investi plus de 300 millions d'euros dans TDF (Télédiffusion de France, qui appartient à France Télécom) au capital duquel une de ses filiales a, en plus, investi plus de 300 millions. Quelques jours plus tard, la CDC devient un des premiers actionnaires de Vivendi Environnement, lui permettant ainsi de réduire son

endettement ; coût de l'opération : 375 millions d'euros.

La CDC est la dernière grande instance financière française publique. Elle gère entre autres les livrets A, B et bleu et autres Codevi et une de ses fonctions consiste à financer le logement social HLM.

On peut constater qu'elle semble plus pressée de renflouer les entreprises privées que de répondre au problème pourtant crucial du manque de logements sociaux.

Au sommaire de Lutte de Classe n° 66 (été 2002)



France
Président plébiscité, Chambre bleu horizon : la droite installée au pouvoir grâce à la gauche et à sa politique

États-Unis
La faillite d'Enron : "un tribut" à payer à la gloire du capitalisme

Inde - Pakistan
Six mois d'une "drôle de guerre" lourde de menaces pour les populations

Nigéria
Derrière la "démocratie" militaire du président Obasanjo

Italie
Le congrès de "Rifondazione comunista" : un "tournant à gauche" peut cacher un virage à droite

Tribune de la minorité
Après son revers des législatives : une politique pour l'extrême gauche

La Lutte de classe n° 66 est accompagnée d'un supplément spécial : « Le premier tour des élections législatives - 9 juin 2002 »

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET
http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste : http://www.union-communiste.org
E-mail : contact@union-communiste.org

La Société d'Éditions de Lutte ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél : 01 48 43 65 58 est une SARL au capital de 7622,45 € (50000 F), durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage 15400 exemplaires. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n°64995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 15 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, voie aérienne	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarif sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de (rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Editorial

Editorial des bulletins
d'entreprise du 5 août 2002

QUAND L'ASSEMBLÉE SE PRONONCE POUR LA HAUSSE DES SALAIRES

■ Raffarin et ses ministres peuvent partir ravis en vacances. Ils viennent de se faire voter par l'Assemblée, après seulement cent jours d'ancienneté, une royale augmentation de 70 % de leurs salaires. Quels salariés de la « France d'en bas » dont Raffarin aime à parler, peuvent faire état d'une telle augmentation de leur salaire ?

Le scandaleux se mêle au ridicule. Le fait en lui-même est bien sûr plus que choquant mais la manière dont Raffarin s'était d'abord déclaré contre cette augmentation, ajoutant par la suite « *qu'il n'était pas demandeur* », pour enfin la laisser imposer par l'Assemblée, ne l'est pas moins. Dans ce festival d'hypocrisie, personne n'a été en reste. Charasse, sénateur socialiste et ex-ministre du Budget, a été le premier à proposer cette augmentation, façon peut-être d'exprimer ses idées sociales. Mais tous les arguments pour justifier cette mesure relèvent du même cynisme.

On a expliqué, par exemple, qu'il s'agissait de compenser la disparition des « fonds secrets », ces fonds distribués aux ministres, qui se partageaient avec leurs collaborateurs des sommes importantes sans le moindre contrôle. Il a même été dit que la revalorisation des salaires ministériels permettrait de prévenir la corruption. Nos ministres seraient-ils donc capables de se livrer à des tripatouillages

pour arrondir leurs fins de mois ?

Le plus choquant c'est, bien entendu le fait que, il y a quelques semaines, Raffarin s'opposait à tout coup de pouce au SMIC et se déclarait ferme partisan de la rigueur salariale. Il est vrai que l'augmentation des ministres ne touche que le budget de l'État, alors que celle du SMIC empiète sur les profits patronaux. Et le gouvernement ne tient pas, mais pas du tout, à prendre la moindre mesure lésant le patronat. C'était le cas de son prédécesseur socialiste. Mais c'est encore plus provocant aujourd'hui.

Ce n'est quand même pas un hasard si les premières mesures prises par Raffarin concernent les problèmes dits sécuritaires. Aucune d'elles ne changera quoi que ce soit à la situation en ce domaine, parce qu'elles laissent en place la misère, qu'elles ne changent rien aux délabrements des cités populaires. Parce que l'un des rares moyens de donner une instruction à ces jeunes serait de multiplier le nombre d'enseignants et non pas de multiplier les prisons et les gardiens.

Et ce n'est pas un hasard non plus si les autres mesures prises sont toutes ouvertement en faveur des patrons et des milieux aisés. C'est le cas de la baisse de l'impôt sur le revenu. Il faut dire que le gouvernement de gauche l'avait fait aussi. C'est aussi le cas de la baisse des charges sur

l'embauche de jeunes. Chacun sait que cela ne créera pas d'emplois nouveaux, tout au plus une aubaine pour les patrons, qui choisiront, comme à chaque fois, d'embaucher des jeunes à la place de salariés plus âgés.

Raffarin, a affirmé que son bilan, après les premières semaines de gouvernement était mince comparé aux tâches qui l'attendaient. Cela n'est pas pour nous rassurer. D'autant qu'il a déclaré que le dossier auquel il s'attaquerait en priorité à la rentrée serait celui des retraites. On imagine ce que cela veut dire. D'autant mieux que parmi ses proches, se trouvent des hommes comme Balladur et Juppé. Le premier augmenta de 37 ans et demi à 40 ans la durée de cotisations nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein dans le secteur privé. Le second tenta de généraliser cette mesure au secteur public en 1995, mais dut y renoncer, face aux cheminots en grève.

C'est la preuve que le monde du travail dispose des moyens de faire reculer les mesures antiouvrières d'un gouvernement, même de droite, quand il réagit collectivement. C'est cette leçon qu'il nous faudra rappeler à Raffarin s'il tente de refaire, comme c'est probable, le coup de Balladur et de Juppé.

À NOS LECTEURS

Exceptionnellement, il n'y aura pas de numéro de LUTTE OUVRIÈRE le vendredi 16 août. Le prochain sera publié le 23 août 2002. À bientôt !

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Salaires : les ministres nous donnent l'exemple

70 % d'augmentation de salaire : mais c'est exactement ce qu'il nous faut !

Les députés, quand ils se penchent sur la question des salaires (en tout cas ceux des ministres), savent remédier aux injustices, et vite. Car, voyez-vous, les membres du gouvernement Raffarin étaient des laissés-pour-compte, la risée de tous leurs confrères européens. Ils ne gagnaient en effet que quelque chose entre 5500 et 6000 euros par mois (sans compter les indemnités plus les avantages de fonction, appartement et voiture avec chauffeur). La moitié d'un ministre anglais ou allemand, paraît-il. Les représentants de la France presque en guenille ? Raffarin réduit à se faire payer son repas quand il rencontrait Blair ou Schröder ? Ça ne pouvait plus durer.

Simple réparation d'ailleurs. A la suite des révélations sur Chirac se payant des vacances aux Seychelles aux frais de la princesse, le gouvernement précédent avait décidé de supprimer les fonds spéciaux où les ministres puisaient pour rémunérer leurs collaborateurs et eux-mêmes. Il fallait donc trouver un autre moyen de ramener leurs salaires au moins au niveau précédent. Voilà qui est fait ! Et même au-delà disent les mauvaises langues. Il est vrai qu'entre les nombreuses primes qui viennent grossir la rémunération de base, on a du mal à faire les comptes.

En tout cas, officiellement, un ministre percevra dorénavant 13 300 euros par mois de rémunération brute. Une misère, paraît-il, à côté des salaires des patrons. Ainsi Francis Mer, nouveau ministre des Finances et ancien coprésident du groupe sidérurgique Arcelor, même après la récente augmentation, gagnerait six ou sept fois moins, nous dit-on, que ce qu'il touchait avant d'accepter de se sacrifier au service du pays (684 000 euros par an de salaire de base, sans compter, là aussi bien sûr, stock-options et indemnités de toute sorte, qui devaient doubler ce salaire, au bas mot).

Pour ceux qui pourraient s'émouvoir que les députés aient d'abord songé aux plus hauts salaires, le gouvernement a quand même annoncé qu'il préparait des mesures concernant les smicards.

Quatre semaines à peine avant d'accepter ces 70 % pour ses ministres, il avait refusé le moindre coup de pouce au Smic. Mais c'était, voyez-vous, pour mieux en préparer l'harmonisation. On sait en effet que, grâce à la loi sur les 35 heures, il y a aujourd'hui en fait six Smic différents. Ainsi le plus bas devrait être ramené à la hauteur du plus élevé soit une augmentation de 11,4 % (119 euros) pour un salaire actuel de 1035 euros. Mais attention pas d'un seul coup, progressivement, d'ici 2005.

La comparaison est facile à faire : 13 300 euros par mois, immédiatement et même rétroactivement, pour un ministre ; 1154 euros dans trois ans (si la promesse est tenue) pour les smicards.

Mais il y a quand même quelque chose à tirer de l'audace d'un gouvernement qui s'octroie d'un coup des augmentations mensuelles de 5000 ou 6000 euros. Nous n'avons aucune raison d'être timides dans nos revendications. En comparaison, 300 euros d'augmentation mensuelle, voire 500, apparaîtraient encore bien maigres (et nos salaires même augmentés de la sorte encore plus maigres comparés à ceux de nos grands patrons).

Pour nous aussi d'ailleurs ce ne serait que simple réparation de la baisse subie à cause soit du gel des salaires, soit de la hausse des prix, soit de la hausse des cotisations sociales. Et nous, contrairement aux ministres, pas depuis quelques mois mais depuis vingt ans.

Pour nous aussi cette augmentation est indispensable pour joindre les deux bouts. Et nous, pas pour faire face à nos frais de représentation, mais simplement pour vivre un peu plus convenablement.

Alors, une fois n'est pas coutume : suivons l'exemple venu d'en haut. Mais pour nous inutile de compter sur le Parlement. Les augmentations, il faudra nous les voter nous-mêmes : par les manifestations de rue et par la grève générale.

Rappelons-nous donc le passé, Mai 1968 ou Juin 1936. A défaut de coup de pouce aux salaires, il y a au moins des coups de pied au cul de nos gouvernants qui ne se perdent pas toujours.

Editorial du lundi 5 août 2002 des bulletins d'entreprise L'Étincelle édités par la Fraction

Convergences Révolutionnaires n° 22 (juillet-août 2002), bimestriel édité par la Fraction

Un dossier : « Actualiste du trotskisme ». Des articles : les discriminations à l'embauche contre les émigrés et leurs enfants, le CFDT interlocuteur privilégiée du Medef, l'Algérie et les élections boycottées, les responsabilités françaises dans les massacres au Congo-Brazzaville, les syndicats belges contre les travailleurs.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 €, de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP233 - 75865 Paris Cedex 18 ou
Les Amis de convergences, BP 128 - 75921 Paris Cedex 19

Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Loi Perben

DES MESURES RÉPRESSIVES ET RÉACTIONNAIRES

Après les mesures policières adoptées par Sarkozy et Perben son collègue de la Justice, Raffarin a poursuivi au pas de charge la mise en place du dispositif policier dont la droite fait ses délices. La loi Perben a été votée par la majorité de droite qui s'en est donné à cœur joie.

Cette loi renforce, et le mot est faible, les mesures répressives envers ceux qui sont accusés de petits délits, en particulier les plus jeunes. Elle autorise la détention provisoire de ces jeunes, étend l'application de la procédure d'urgence à des délits passibles de 6 mois à 10 ans de prison. Elle remet en cause les dispositions de la loi de 1945 qui interdisaient l'incarcération de jeunes entre 13 et 16 ans, sauf s'il y avait crime. Elle rend possible les sanctions pour les enfants à partir de 10 ans.

Le projet du ministre a été durci par deux amendements émanant de députés de la majorité, et par un amendement déposé par le gouvernement lui-même. L'un permet de supprimer les allocations familiales aux familles de jeunes incarcérés, l'autre permet aux enseignants de déposer une plainte en justice, s'ils s'estiment menacés ou insultés, le troisième permet d'utiliser des témoignages dits sous X, c'est-à-dire en fait des témoins non identifiés par la défense. Cette loi remet en cause la présomption d'innocence, pourtant votée en juin 2000 à l'unanimité des députés, droite et gauche confondues. Il est vrai qu'à l'époque, à droite comme à gauche, certains politiques avaient affaire à des poursuites judiciaires embarrassantes.

Les laudateurs de la loi Perben prétendent faire croire qu'il suffit de durcir la répression pour supprimer les problèmes que subissent les habitants des banlieues populaires, y compris une partie des jeunes eux-mêmes. En fait, ils savent fort bien que ces mesures ne changeront

rien. Mais elles ne coûtent rien à la bourgeoisie, et elles flattent les préjugés et les alimentent. Et comme la démagogie sécuritaire leur paraît payante électoralement, ils en rajoutent à qui mieux-mieux.

Les députés de gauche ont critiqué, mais mollement, soit qu'ils partagent les idées de la droite, soit parce qu'ils se sentent gênés par le fait qu'hormis les aspects les plus réactionnaires de cette loi, le PS avait lui-même défendu la nécessité d'une répression aggravée. Jospin n'avait-il pas revendiqué l'initiative de la mise en place de centres fermés pour les jeunes délinquants lors de la campagne électorale ?

Cette loi, dénoncée par la plupart des professionnels qui sont en rapport avec la fraction de la jeunesse dite difficile, ne changera rien sinon en transformant une partie de petits délinquants en délinquants endurcis.

UN AMENDEMENT CYNIQUE

Dans le cadre de cette loi, un des amendements adoptés autorise la suppression des allocations familiales perçues par la famille d'un jeune mis en centre ou incarcéré. Chirac s'était pourtant prononcé durant la campagne présidentielle contre cette mesure de rétorsion à l'égard de familles vivant des situations souvent très difficiles. Mais cela ne gêne pas le gouvernement de reprendre cette mesure démagogique proposée par un député de droite, ni que cette proposition ait figuré dans les programmes de Le Pen et Mégret dont les idées, comme on voit, font leur chemin.

ENSEIGNANTS OU SHÉRIFS ?

Un autre amendement à la loi Perben donnera le droit aux enseignants de porter plainte et d'obtenir des peines de prison allant jusqu'à 6 mois à l'encontre d'élèves ayant proféré des injures ou des menaces à leur égard. La possibilité de sanction existait déjà ; mais si l'on en croit les enseignants confrontés au problème, elle était sans effet. Car, considérée à juste titre comme démesurée, elle n'était en fait jamais appliquée.

Tout au plus cet amendement aboutira-t-il à accentuer la tension qui règne dans un certain nombre d'établissements scolaires.

Mais cela n'empêche pas les pères fouettards de la droite d'être contents d'eux !

Convoyeurs de la Brink's

BRAQUÉS PUIS LICENCIÉS

Trois convoyeurs de la Brink's, la plus connue des sociétés de transport de fonds, viennent d'apprendre leur licenciement pour faute professionnelle.

Le 30 mai dernier, ils avaient été victimes d'un braquage près d'Evreux. Sous la menace de six malfrats équipés d'armes lourdes, ils avaient été contraints d'abandonner leur véhicule et les deux millions d'euros qu'il contenait aux ravisseurs.

La Brink's leur reproche « une attitude de soumission, laxisme, absence de conscience professionnelle et attitude irresponsable », en clair

d'avoir refusé de jouer les héros pour sauver l'argent, et surtout l'image de l'entreprise auprès de ses clients. Les convoyeurs reconnaissent une certaine panique, et on les comprend, en particulier de n'avoir pas actionné un système d'alerte situé à l'intérieur du fourgon. Mais comme l'expliquait l'un d'eux, « une roquette qui rentre dans le fourgon fait monter la température à 2000 degrés, tout fond, même les pièces. Alors jouer les martyrs pour 7000 francs par mois... ».

Ces licenciements interviennent à peine quelques jours après une table ronde qui s'est

tenue le 11 juillet au ministère de l'Intérieur. Elle a décidé de remettre en cause ce que les représentants syndicaux des convoyeurs de fond avaient obtenu lors de la grève du printemps 2000. A la suite de ce mouvement, on leur avait promis la suppression progressive des « points noirs » (à l'intérieur des galeries commerciales par exemple), l'aménagement de voies d'accès aux sites et la mise en place de sas à l'entrée des agences bancaires. Le gouvernement Jospin avait alors mis plus de six mois pour publier le décret d'application, qui accordait plus de deux ans aux banques pour effectuer les

travaux. Depuis, elles traînent encore les pieds, puisqu'entre un tiers et la moitié des agences ne se seront pas mises aux normes au 31 décembre 2002. Et le gouvernement Raffarin, qui se fait pourtant le chantre du sécuritaire, vient d'accorder une année supplémentaire aux banques pour achever les chantiers.

Le PDG de la Brink's a affirmé que « ces mesures répondent aux besoins des différentes parties prenantes ». Les entreprises de convoyage se montrent bien moins exigeantes à l'égard de leurs clients, quand ils ne respectent pas leurs engagements,

qu'avec leurs employés. Et pourtant, c'est de la peau de ces derniers qu'il s'agit. L'attente devant une agence, dont le délai de sécurité est de sept minutes, peut ainsi se transformer en trois quarts d'heure, ou encore la livraison de fonds à des supermarchés se faire directement par le parking des clients !

Avant de donner des leçons de bravoure assis derrière leur cravate, comme l'exprimait un des licenciés, « ces gens-là devraient un jour monter dans le fourgon ».

Gilles BOTI

Banque de France

RTT = RALLONGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

La direction de la Banque, en effectuant un calcul qui intègre les congés, a décrété en 2001 que nous étions déjà aux 35 heures et qu'il était hors de question de baisser le temps de travail. Elle voulait par contre imposer la mise en place de l'annualisation et de la flexibilité, sous couvert de la signature d'un accord avec les syndicats.

Elle a donc, à coups de chantage et d'intox, déclaré qu'elle retirerait une partie des congés si rien n'était signé. Après des mois de faux suspens où les syndicats ont mollement dénoncé les propositions minimalistes de la direction, quatre d'entre eux, à l'exception de la CGT et de la CFDT, ont signé fin 2001 un accord où le personnel ne gagnait rien, et perdait pas mal. Ils n'ont pas voulu mobiliser le personnel, pourtant critique vis-à-vis du projet d'accord, sur d'autres perspectives qu'une simple « négociation » en tête-à-tête entre responsables syndicaux et patronaux. Surtout, au fur et à mesure que le temps passait et que la Banque se faisait plus pressante, les revendications intersyndicales initiales (des embauches, pas d'annualisation, etc.) sont passées à la trappe.

Seule la CGT a défendu jusqu'au bout l'idée qu'un

accord sans recrutement serait mauvais, mais sa volonté de demeurer au sein de l'intersyndicale lui a lié les mains.

Les « avancées » de l'accord (appliqué au 1^{er} juin) consistent surtout dans la possibilité de s'acheter des vacances : on propose au personnel de travailler plus en échange de jours de congés, sans que les heures supplémentaires soient payées. Ces jours ne pouvant être exercés faute d'effectif, cela désorganise bien des services, et le mécontentement pourrait s'exprimer après la rentrée. Du coup, on demande aux personnes à temps partiel de revenir à plein temps. Pour la première fois en vingt ans, leur nombre a diminué en 2001, faisant ainsi récupérer l'équivalent de dizaines de postes à la Banque qui se refuse à embaucher et a recours de plus en plus aux emplois précaires et à la sous-traitance.

Les pressions se multiplient pour que les agents prennent leurs congés à la volonté de la hiérarchie. Beaucoup au siège ayant des horaires atypiques (en équipe, par roulement, en décalé), l'application se déroule service par service, ce qui détériore le rapport de forces et permet à la direction de grappiller des avantages au passage.

Quant aux personnels, qui jusque-là travaillaient déjà 35 heures du fait de la pénibilité de leurs tâches, ils ne changent pas d'horaire, et perdent donc la reconnaissance de pénibilité, qu'ils avaient imposée depuis des décennies par leurs luttes.

Seuls les agents de succursale ont vu leur temps de travail réel diminuer puisqu'ils travaillaient plus de 35 heures avant l'accord. Les signataires ont eu le culot de présenter cela comme une grande victoire alors qu'il s'agissait d'une obligation légale !

Depuis l'échec de la grève de 1987, les conquêtes sociales fondent comme neige au soleil à la Banque de France, grosse entreprise qui gagne des centaines de millions d'euros par an et qui brade ses activités au profit du privé (impression et tri des billets, change, tenue de comptes) en sacrifiant au passage les conditions de travail.

Seule une mobilisation de l'ensemble des 16 000 travailleurs de la Banque, débordant au besoin l'intersyndicale, peut mettre réellement en échec ces projets et redonner confiance, non seulement aux salariés de la Banque de France mais aussi par ricochet à l'ensemble du secteur bancaire, très menacé lui aussi.

Revenus hommes-femmes

L'ÉCART SE CREUSE

L'INSEE, dans une étude récente, a confirmé que, à situation initiale équivalente, le salaire des hommes augmente plus vite que celui des femmes. Cette situation tend à se dégrader avec les nouvelles générations. Ainsi, après cinq ans de vie professionnelle, les hommes ayant débuté entre 1991 et 1992 gagnent près de 30 % de plus que les femmes alors que cet écart est de 18 % pour ceux qui ont commencé à travailler entre 1976 et 1980. L'explication se trouve dans l'explosion des emplois à temps partiel au cours des années 1990 (liée à des exonérations de charges accordées aux patrons), emplois

bien plus souvent occupés par les femmes que par les hommes : 85 % des salariés à temps partiel sont des femmes. Et contrairement à une idée volontairement répandue, c'est rarement par choix : le temps partiel a été imposé à l'embauche pour 49 % d'entre elles et elles sont près de 40 % à souhaiter travailler à temps plein.

Pourtant, des lois se sont succédées concernant l'égalité entre les femmes et les hommes au travail. Preuve que les lois sociales ne sont que du vent s'il n'y a pas le rapport de force pour les imposer aux employeurs.

V.D.

MEDAILLE D'OR POUR LA MAFIA



Amérique du Sud

LA CRISE S'ÉTEND

Comme on pouvait s'y attendre, la crise financière et économique dans laquelle se débat l'Argentine depuis des mois commence à avoir de graves répercussions dans plusieurs autres pays d'Amérique du Sud. Partout, la récession est à l'ordre du jour : dévalorisation des monnaies, inflation (elle devrait atteindre 9 % dans l'ensemble du sous-continent), et cela se traduit par une pauvreté touchant 44 % de la population totale.

Même le plus grand pays d'Amérique du Sud, le Brésil (170 millions d'habitants sur un total de 350 millions), est désormais touché : l'économie tourne au ralenti, la monnaie brésilienne, le real, a perdu un tiers de sa valeur depuis avril dernier, alourdissant encore la dette, qui atteignait déjà 60 % du produit intérieur brut à la fin juin. Si la situation du Brésil s'aggravait jusqu'à la banqueroute, comme en Argentine, ce serait toute l'Amérique du Sud qui basculerait dans la crise...

LE CAS DE L'URUGUAY

La presse donne peu d'informations sur la façon dont la crise se traduit dans les faits pour les populations. Néanmoins, on a pu en avoir une idée récemment par quelques articles publiés à propos de l'Uruguay.

On apprend que l'Uruguay est maintenant atteint de plein fouet par cette crise. Ce pays voisin de l'Argentine, bien moins étendu, que l'on surnommait auparavant, un peu abusivement il est vrai, la Suisse de l'Amérique latine, a vu sa monnaie s'effondrer : le peso uruguayen a perdu 50 % de sa valeur en un mois.

L'Uruguay vit aujourd'hui la même tourmente financière que celle qui a plongé récemment l'Argentine dans une misère plus profonde et plus large. C'est pour essayer de limiter la fuite des capitaux que le gouvernement a décidé de fermer les banques le 30 juillet (elles n'ont rouvert que sept jours plus tard). Au cours des deux derniers mois, les sorties de capitaux ont dépassé les 500 millions de dollars par mois. Les dépôts des banques ont fondu de 45 % depuis janvier. Les réserves monétaires du pays ont chuté de plus de 78 % dans le même temps, et elles continuent à baisser.

ÉMEUTES DE LA MISÈRE

La fermeture des banques et

la chute du peso ont entraîné panique et colère dans la population. De longues files d'attente se sont formées devant les distributeurs automatiques de billets pour essayer de se procurer un peu d'argent liquide. Des émeutes ont éclaté dans les quartiers pauvres de Montevideo, la capitale de l'Uruguay. Le 31 juillet, une cinquantaine de personnes se sont attaquées à un supermarché aux cris de « *On est dans la misère. Nos fils n'ont rien à manger* », dévalisant les rayons et emportant l'argent des caisses. Le lendemain, ce sont des groupes de dizaines d'émeutiers qui ont pris d'assaut les magasins de plusieurs quartiers populaires de la capitale. Comme en Argentine, la réponse du gouvernement a été la répression contre ces « *pillards qui veulent déstabiliser l'État* », comme les a qualifiés le ministre de l'Intérieur. La police antiémeutes a arrêté les gens par dizaines, a tiré sur les émeutiers. Le 2 août, pas moins de 5000 policiers ont été mobilisés dans tout Montevideo pour prévenir de nouvelles émeutes. D'interminables queues pour obtenir une aide alimentaire se sont formées.

Déjà touchés par la récession depuis plusieurs années (15,6 % de chômage officiellement, les problèmes de sous-emploi concernant en fait près de 54 % de la population), les pauvres d'Uruguay souffrent aujourd'hui de la faim. D'après *Libération* du 6 août, « *la semaine dernière, des institutrices du quartier pauvre de Conciliation, qui s'étonnaient des malaises et diarrhées dont souffrent les bambins le lundi, ont fait analyser leurs matières fécales pour confirmer leurs explications. Le samedi et le dimanche, 80 des 800 écoliers ne mangent que de l'herbe* ». Le reste de la semaine, leur seul repas de la journée est bien souvent celui que l'on sert gratuitement à la cantine.



Manifestation de chômeurs en Argentine.

LA PAUVRETÉ S'ACCROÎT SUR TOUT LE CONTINENT

La population de l'Uruguay est ainsi en train de suivre celle de l'Argentine dans une chute brutale qui menace d'être dramatique. Déjà, en Argentine, après quelques mois de crise, près de la moitié des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 185 euros, soit environ 1200 F, par mois), le chômage touche plus de 21 % de la population et le sous-emploi plus de 18 %, le « panier de la ménagère » a augmenté de 90 % en six mois, des milliers de personnes souffrent de la faim et vivent dans la rue.

Pour arrêter cette descente aux enfers en Argentine comme dans les autres pays d'Amérique latine, les travailleurs, les chômeurs et tous les pauvres ne pourront compter que sur leurs luttes.

Viviane DUBOIS

LE FMI TENTE DE JOUER LES POMPIERS

A en croire les représentants du FMI ces derniers temps, il n'y avait pas lieu de craindre une quelconque contagion de la crise de l'Argentine aux autres pays d'Amérique du Sud. Ils ont dû changer précipitamment d'avis après la chute spectaculaire des monnaies uruguayenne et brésilienne. Le FMI et la Banque mondiale ont décidé en catastrophe d'accorder une nouvelle aide financière à l'Uruguay (1,7 million de dollars sont d'ores et déjà avancés par le Trésor américain), avant tout pour permettre aux banques américaines créditrices de ce pays de continuer à toucher leurs intérêts.

Cela ne va bien sûr pas sans contrepartie. Le gouvernement de l'Uruguay s'est empressé de voter une loi instaurant comme en Argentine le « corralito » (le gel de certains dépôts à terme) dans les banques publiques, mais il a épargné les filiales des banques étrangères présentes dans le pays ! Avec ces nouveaux prêts accordés à l'Uruguay, mais aussi probablement à d'autres pays d'Amérique latine, en particulier le Brésil, le FMI espère bien éviter la banqueroute financière de ces pays et permettre au capital des grands pays impérialistes de continuer à vivre en parasite sur tout ce sous-continent.

Île de la Réunion

LOI-PROGRAMME : LES PA

Le gouvernement Raffarin s'appête à faire voter une loi-programme pour l'outre-mer pour les quinze prochaines années. Girardin, la ministre des DOM-TOM de passage dans l'île, a dévoilé quelques mesures de cette loi, comme par exemple la mise en place d'un « passeport mobilité » qui financerait les billets d'avion pour un certain nombre de jeunes souhaitant partir en France pour se former ou chercher du travail. Mais rien ne garantit qu'à l'issue de leur formation ils trouveront un emploi stable

avec un salaire décent.

Jusqu'ici, la Région, via le CNARM, assurait partiellement ou totalement ce financement. Mais cela ne profitait pas à tous les jeunes. Ainsi, ceux qui devaient passer certains concours en France, comme pour accéder à la Fonction publique par exemple, devaient payer de leur poche.

La presse a présenté ce « passeport » comme étant un moyen de lutter contre le chômage des jeunes qui touche 60 % des moins de 25 ans. Mais rien n'a été dit sur les

conditions d'accueil et d'hébergement pour tous ceux qui acceptent de partir. Depuis des années on a encouragé les jeunes à s'expatrier pour fuir le chômage. Mais une fois arrivés en France, ils se retrouvent bien souvent dans des situations difficiles. C'est le cas des jeunes recrutés récemment par le métro parisien via le CNARM. Ils ont été logés à plusieurs dans une même chambre d'hôtel. D'autres habitent dans des studios dont les loyers dépassent les 450 euros, alors que leur

Israël-Palestine

L'IMPASSE SANGLANTE

Au Proche-Orient c'est la guerre. La fin du mois de juillet et le début août ont été marqués par une nouvelle escalade dans les affrontements qui opposent, de façon quasi permanente, l'armée israélienne aux Palestiniens.

La mort de Salah Chéhadé, l'un des principaux dirigeants militaires du Hamas, tué lors d'un bombardement qui avait fait par ailleurs seize autres victimes civiles, a accéléré un cycle qui semble maintenant sans fin, d'opérations militaires israéliennes suivies d'attentats palestiniens. La réoccupation par l'armée israélienne des Territoires occupés n'a pas empêché la multiplication des attentats contre les Israéliens.

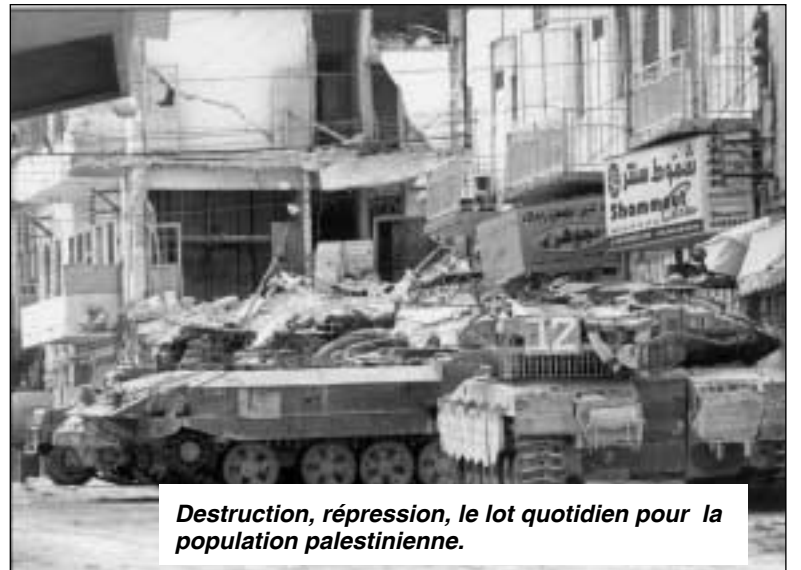
Des colons, mais aussi des étudiants de l'université hébraïque de Jérusalem-Est et des passagers d'un bus dans le nord d'Israël, ont été les dernières victimes d'attentats particulièrement meurtriers. Ainsi à la violence de l'État d'Israël répond celle de jeunes Palestiniens que le désespoir pousse au sacrifice de leur vie.

Comme à l'accoutumée,

c'est Arafat qui est désigné par Sharon et Bush comme étant le responsable de tous les actes terroristes. Qu'importe que l'armée israélienne empêche toute communication en Cisjordanie, et que l'Autorité palestinienne ne puisse agir à sa guise, que son principal leader ait des possibilités de mouvement fort limitées, que la police palestinienne soit sous haute surveillance ; puisqu'il faut un responsable, ce sera Arafat. Le coupable étant ainsi désigné, Sharon a les mains entièrement libres dans sa politique répressive, les grandes puissances, et en particulier les États-Unis, affichant sans fard leur complicité. Le dernier exemple en date est la publication par l'ONU d'un rapport sur la destruction du camp palestinien de Jénine en avril dernier. L'Autorité palestinienne avait réclamé une

enquête internationale sur les actions et les exactions de l'armée israélienne. Mais comme cette dernière avait refusé la venue d'enquêteurs, l'ONU s'était contentée de compiler des témoignages de diverses organisations non gouvernementales autorisées à pénétrer dans le camp. La conclusion a été celle-ci : on ne peut pas parler de massacre, car ce terme n'aurait « pas de définition reconnue » ! Exit alors, le fait que les personnels médicaux et humanitaires empêchés de secourir les victimes, ont été pris pour cible par l'armée, en violation totale avec un droit international que l'ONU est censée faire respecter.

Depuis le début de la seconde Intifada en septembre 2000, le macabre bilan est aujourd'hui de 2400 morts, dont un quart de victimes israéliennes, soit plus qu'au cours de la guerre du Liban de 1982, elle aussi due à l'aventurisme guerrier de Sharon.



Mais à la différence de cette époque où finalement la politique de Sharon avait été vertement critiquée, les seules oppositions qui aujourd'hui se font jour, sont celles venues de la droite, en particulier de Benjamin Nétanyahou, ancien Premier ministre du Likoud et actuel rival de Sharon pour les élections de 2003. Nétanyahou réclame avec les ultra-religieux israéliens toujours plus de répression, notamment en exigeant l'expulsion, voire l'élimination pure et simple de Yasser Arafat. Quant à la gauche travailliste, elle semble ne plus exister, tant sa complicité avec Sharon lui ôte toute possibilité d'une politique indépendante.

Jérémy PONTIAS

Soudan

L'IMPÉRIALISME AMÉRICAIN VEUT LA PAIX... ET SURTOUT LE PÉTROLE SOUDANAIS

Un « protocole d'accord » ouvrant la voie au règlement à la guerre civile, qui ensanglante le Soudan depuis près d'un demi-siècle, a été signé le 20 juillet dernier, entre la dictature soudanaise et les forces rebelles du sud du pays, dirigées par l'Armée de libération des peuples du Soudan. À l'origine de ce protocole, qui reconnaît le droit à l'autodétermination du Sud et la séparation de la

religion et de l'État, il y a l'impérialisme américain qui s'intéresse moins au sort des peuples de la région qu'au pétrole que recèle le sous-sol du pays.

Situé en Afrique de l'Est, le Soudan est une entité artificielle créée à la fin du 19^e siècle par l'impérialisme britannique pour servir de zone-tampon face à l'expansion française en

Afrique. La guerre civile y éclata en 1955, un an avant l'indépendance du pays, lorsque le colonialisme britannique essaya d'imposer au Sud, majoritairement chrétien et animiste, des fonctionnaires musulmans venus du Nord.

UNE GUERRE CIVILE ATTISÉE PAR L'IMPÉRIALISME

Mais si cette guerre a duré

si longtemps c'est aussi parce qu'elle a été attisée par les rivalités et les intérêts des puissances impérialistes qui ont soutenu tour à tour les fractions rivales qui se disputaient le pouvoir.

Ainsi le coup d'État qui amena la dictature actuelle à Khartoum, avec l'appui des intégristes islamistes, à la fin des années 1980, reçut l'appui de la France, tandis que les États-Unis et la Grande-Bretagne apportaient leur aide militaire et financière aux guérillas du Sud par l'intermédiaire de l'Ouganda. Washington décréta que le Soudan était un État terroriste (la junte militaire avait un temps accueilli Ben Laden) et Clinton fit bombarder une usine de produits pharmaceutiques en 1998, en l'accusant sans la moindre preuve de fabriquer des armes chimiques.

Mais depuis, on a assisté à un dégel de la politique de l'impérialisme américain à l'égard du Soudan. Celui-ci n'est plus présenté comme un suppôt du terrorisme international, la junte devenant même « fréquentable » depuis qu'elle a mis sur la touche les organisations islamistes sur lesquelles elle s'appuyait. Qu'importe, au regard de l'impérialisme américain, que la junte continue à régner sur le pays par la terreur. D'autant plus qu'elle a donné des gages et a proposé ses services pour garantir la stabilité politique dans la Corne de l'Afrique.

Si Washington a changé de politique, ce n'est donc pas pour des raisons humanitaires mais pour des raisons politiques et économiques : l'attrait du profit que représente l'exploitation des réserves pétrolières soudanaises en est la raison essentielle.

L'IMPÉRIALISME S'INTÉRESSE AVANT TOUT AU PÉTROLE

En effet, depuis 1999 le Soudan est devenu un pays exportateur de brut dont la production pourrait atteindre 500 000 barils par jour d'ici trois ans. Ses réserves sont estimées à plus de trois milliards de barils ! Ce qui rend le pays très attractif pour les grandes compagnies pétrolières américaines.

Moyennant un règlement politique du conflit (ce qui ne veut pas dire respectant les intérêts des populations) l'exploitation pétrolière du Soudan pourrait devenir rapidement très rentable et le partage des bénéfices se faire entre les compagnies pétrolières américaines, la junte de Karthoum et les chefs de la rébellion.

Telles sont donc les raisons qui ont conduit l'impérialisme américain à intervenir finalement dans la guerre civile soudanaise, et pour une fois pas pour l'attiser.

René CYRILLE

PATRONS VONT ÊTRE SERVIS

salaires est de 1310 euros net. Pourtant, le CNARM et les responsables du métro leur avaient promis un logement dès le troisième mois, surtout pour ceux qui avaient des enfants.

Et puis, que propose Girardin pour les jeunes qui ne veulent pas s'expatrier ? Comme ses prédécesseurs de droite ou de gauche, elle propose de nouvelles mesures en faveur du patronat sous prétexte de lutte contre le chômage. Dans la loi-programme elle envisage, par exemple, d'étendre les dis-

positifs de la loi d'orientation à toutes les entreprises et à tous les secteurs, ce qui voudrait dire que même les grandes entreprises bénéficieraient des baisses de charges sociales pour les dix premiers salariés.

Bien évidemment, le patronat se réjouit des annonces faites par Girardin. Il souhaite même que le gouvernement aille plus loin et déclare qu'il va continuer à faire pression, ce qui dans son langage châtié se dit « propositions ».

Du côté de la gauche, le PS local et le Parti Communiste

Réunionnais ont du mal à porter une critique, ce qui n'est pas surprenant puisqu'ils ont voté la loi d'orientation, adoptée sous le gouvernement Jospin, qui offre au patronat plus de 259 millions d'euros par an (1,7 milliard de francs), sans compter les avantages financiers liés à la loi Aubry sur le passage aux 35 heures.

Les travailleurs, les chômeurs, les jeunes ne doivent donc avoir aucune illusion sur cette loi-programme puisque l'essentiel de cette loi sera fait pour le patronat petit ou grand.

Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne)

DÉMAGOGIE SÉCURITAIRE ET ÉVÉNEMENTS TROUBLANTS

Depuis la mort de deux jeunes de Dammarie-les-Lys fin mai, dans des circonstances dans lesquelles le comportement et les responsabilités de la police ont été loin d'être nets, la mobilisation des jeunes du quartier n'a pas faibli. Autour de l'association « Bouge qui bouge » des actions de protestation se sont organisées contre les méthodes policières et les propos du député-maire UMP.

Les autorités ont expulsé fin juin l'association de son local au travers d'une intervention policière spectaculaire, s'appuyant sur un jugement du tribunal accusant les jeunes de trouble à l'ordre public (voir LO 1771 début juillet).

Les jeunes et l'association n'ont pas baissé les bras pour autant, ils ont continué à dénoncer ces injustices et ont fait appel du jugement. Appel qu'ils ont gagné : le tribunal a ordonné le 19 juillet que le local leur soit restitué.

Mais de jour en jour la remise des clefs par les responsables de l'office HLM (présidé par un membre de l'UMP) a été repoussée sous des prétextes divers. L'association avait annoncé qu'elle ferait constater par huissier les dégâts commis par la police le jour de l'expulsion.

Et le samedi 27 juillet, alors que l'association attendait encore les clefs et

que le local était fermé, porte et fenêtres condamnées par des plaques métalliques, il était ravagé par un incendie. L'origine du sinistre est plus que trouble, personne ne croit à la thèse de l'accident (le local était vide). Une enquête doit avoir lieu.

Pendant ce temps la police continue à multiplier les tracasseries et provocations envers les jeunes du quartier et les membres de l'association.

Le tribunal de Melun vient de condamner très sévèrement un des jeunes à 5 mois de prison ferme pour insultes et jets de pierre à agent de police.

Les faits remontent à la

première semaine de juillet : face au déploiement policier dans toute la cité qui faisait suite à l'expulsion de l'association, les incidents entre jeunes et policiers se multipliaient.

Trois policiers ont prétendu reconnaître ce jeune comme étant l'auteur de propos injurieux et d'un geste du bras laissant penser qu'il venait de jeter une pierre et l'ont arrêté 3 jours plus tard.

Malgré ses dénégations et des témoignages en sa faveur, après avoir passé un mois en prison il vient d'être condamné à 4 mois de plus. Le procureur avait demandé 6 mois : « Il est inadmissible que la police ne puisse plus exercer son métier de

défense du citoyen dans certains quartiers, il faut que cessent ces attaques contre nos braves policiers qui risquent leur vie. Aujourd'hui être policier est le seul métier où, quand on quitte son domicile le matin pour aller faire son travail, on n'est pas sûr d'y revenir vivant le soir ».

A Dammarie-les-Lys cela ne s'est pas produit, par contre deux jeunes sont morts récemment lors d'interventions policières et il y a 5 ans un autre de la cité avait été abattu lors d'un contrôle routier.

C'est cela la réalité derrière les discours sécuritaires.

La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

UNE CITÉ À L'ABANDON

Mardi 29 juillet, une septuagénaire habitant la Cité des 4000 à la Courneuve est décédée d'un arrêt cardiaque survenu au cours d'une crise d'asthme. Mais elle a aussi été victime de l'abandon dans lequel le quartier est laissé, aucun secours n'ayant pu lui être porté.

En effet, comme très souvent, les deux ascenseurs de cette cage d'escalier étaient en panne, ce qui a entravé l'arrivée des secours jusqu'au 15^e étage qu'habitait cette personne âgée. La veille, le fils de la victime, qui voyait s'aggraver l'état de santé de sa mère, avait pourtant réclamé à l'office HLM que les ascenseurs soient réparés d'urgence. La société chargée de l'entretien, alertée par fax, n'a effectué les travaux qu'après le décès, et de manière très insuffisante, puisqu'au retour de l'enterrement l'ascenseur était à nouveau hors service.

Les médias ont mis en cause une infirmière qu'ils accusaient à tort d'avoir renoncé à monter les 15 étages, à un moment décisif, qu'elle ne pouvait prévoir. Mais elle avait fait une visite la veille et avait prévu de repasser plus tard le jour

même. L'office HLM, quant à lui, rejette la faute sur des actes de vandalisme, qui en effet sont parfois la cause immédiate des pannes d'ascenseurs. Mais cette explication ne satisfait ni les habitants du quartier ni la famille de la victime, qui a porté plainte contre la société d'entretien des ascenseurs pour « non assistance à personne en danger ».

En fait, la responsabilité se trouve au niveau de l'incurie de la politique globale du logement en France. L'office HLM et la municipalité de la Courneuve, parmi les plus populaires de la région, sont, depuis fort longtemps, bien en peine de pourvoir seules à un entretien correct et extrêmement coûteux de l'énorme Cité des 4000, faute de moyens. Face à la montée du chômage et de la misère, les pouvoirs publics ont laissé cette cité comme tant d'autres se dégrader progressivement, pour devenir un ghetto de pauvreté. Le nombre important de loyers impayés par des familles sans ressources a réduit d'autant les rentrées qui permettraient de faire face aux dépenses d'entretien, notamment celui des ascen-

seurs. Aujourd'hui ces bâtiments devenus insalubres sont voués à la destruction, pour 2004 en ce qui concerne l'immeuble de la victime. Des familles quittent des appartements délabrés où viennent s'installer des squatters. Mais rien n'a été prévu pour faire l'entretien minimum des bâtiments tant qu'ils sont habités. Alors qu'il serait urgent de mettre les moyens nécessaires pour reloger correctement les familles vivant dans les « barres » d'immeubles promises à une destruction rapide, on leur propose des solutions qu'elles n'acceptent pas, parce que trop souvent les nouveaux logements ne sont pas en bon état.

Pour régler le problème, il faudrait mettre des moyens financiers conséquents. La vitesse à laquelle se construisent des immeubles neufs, destinés à des sièges sociaux, des bureaux, des appartements « rentables », est là pour prouver que résoudre le problème des « 4000 » de la Courneuve est possible. C'est en tout cas la seule façon d'éviter des drames du type de celui qui vient d'arriver.

J. P.



LES ENFANTS VICTIMES DE LA PEINTURE AU PLOMB

Un juge a, pour la première fois, reconnu la validité de la plainte de treize familles victimes de saturnisme.

Ce sont les enfants qui sont les plus exposés à cette maladie. Ils absorbent les particules de plomb échappées des peintures qui s'écaillent dans les logements anciens non rénovés. Le métal se fixe dans le cerveau en développement et occasionne des lésions entraînant des somnolences, des baisses irréversibles des capacités intellectuelles et même, dans les cas les plus graves, la mort.

Les causes de cette maladie sont connues depuis plus d'un siècle, mais les peintures au plomb n'ont été interdites qu'en 1948 et les travaux pour éliminer les vieilles couches de peinture sont très insuffisants. Aussi l'Institut national de la santé et de la recherche médicale estime-il que 85 000 enfants de moins de six ans sont touchés, et l'Assistance publique des hôpitaux de Paris avance le chiffre de 250 000

enfants vivant dans le pays dans un environnement à risque.

Jusqu'à présent, l'ampleur de cette maladie est restée dans l'ombre, cachée derrière les façades d'immeubles vétustes abritant les catégories les plus pauvres de la population. Les propriétaires ont continué à toucher les loyers de logements qui empoisonnaient lentement les enfants.

Dans le cas des treize familles plaignantes, il s'agissait aussi bien de propriétaires privés que d'un bailleur public : en l'occurrence, la Mairie de Paris. Les services sanitaires avaient alerté celle-ci de l'état de santé préoccupant des enfants. Les familles l'avaient sollicitée depuis des années, en vain, pour obtenir d'autres logements. La famille d'un des enfants avait finalement été relogée : la fillette, hospitalisée à quinze reprises, présentait des doses de plomb mortelles dans le sang. Pourtant, il aura fallu que cette famille attende sept ans !

Les quelques travaux entrepris par la Ville de Paris, le furent au mépris de la santé des occupants : un immeuble, rue du Rhin, a subi d'important travaux de décontamination. Mais tandis que pendant sept mois les ouvriers étaient légitimement protégés contre les poussières dégagées, les enfants continuaient à vivre sur place sans mesure préventive.

Le jugement va permettre aux treize familles de toucher enfin de l'argent pour faire face aux dépenses de santé. Mais ce ne seront pas les responsables qui paieront. La Commission d'indemnisation des victimes d'infractions pénales qui a rendu le jugement n'est en effet pas habilitée à désigner un coupable. Elle peut seulement reconnaître les droits des victimes. C'est donc un fonds de garantie qui indemniserait celles-ci.

Patrick CARI

habitant dans les foyers augmente, le nombre de foyers est resté à peu près stationnaire. Pourtant les loyers collectés, chers de surcroît, devraient servir à pallier ce qui manque et à améliorer la vie dans les foyers. C'est tout le contraire qui se passe.

Forcé de reconnaître la dégradation des conditions de vie dans les foyers, le gouvernement avait prévu, en 1997, un plan de rénovation des foyers sur cinq ans. Pour cela un fonds de 275 millions d'euros a été débloqué. En octobre 2001, au bout de quatre ans, on constatait que seulement un quart des travaux a été réalisé. A croire qu'environ 200 millions d'euros n'ont pas été utilisés ou ont servi à autre chose qu'à la rénovation des foyers. (...)

La vétusté et la dégradation des conditions de vie dans ces foyers de travailleurs immigrés, la réapparition d'une maladie comme la tuberculose (maladie disparue depuis des décennies) dans la capitale d'un des pays les plus développés du monde, illustrent une fois de plus qu'il y a quelque chose de profondément pourri dans le système capitaliste.

Hôpital Pitié-Salpêtrière (Paris)

Chirurgie digestive et greffes hépatiques

TOUJOURS EN FLUX TENDU

Comme chaque année maintenant, c'est avec une certaine appréhension que nous avons vu arriver la période estivale.

Le service spécialisé dans l'accueil des pathologies lourdes (cancers de l'oesophage, de l'estomac, du foie, des intestins, péritonites, etc.) affiche complet tout au long de l'année. La rotation des patients y est importante et les conditions d'accueil sont parfois limites. Il n'est pas rare que nous ayons des patients couchés en « lit supplémentaire » sur des brancards, que des personnes convoquées pour être opérées le lendemain aient à attendre 2 à 3 heures qu'une chambre se libère, que certaines, faute de lits disponibles, soient placées en pré-opératoire dans d'autres services de l'hôpital.

Tout cela se fait sur un fond de manque chronique de personnel. La mise en place des 35 heures n'a rien arrangé car nous attendons encore les postes supplémentaires promis au titre de la RTT. Toutes équipes confondues, nous travaillons quasi en permanence en flux tendu.

L'arrivée des beaux jours a entraîné un casse-tête supplémentaire : comment organiser les départs en congés annuels ? Tout ce que trouve à faire l'encadrement est de nous demander « une grande souplesse » : week-ends supplémentaires et heures supplémen-

taires ; du coup, les semaines de travail tiennent du marathon (on est loin des 35 heures !). Certains collègues ont dû faire, en plus de leur journée de travail, des nuits supplémentaires pour pallier les manques d'effectifs causés par des arrêts de travail. Les cadres du service ont eux-mêmes dû mettre la main à la pâte un week-end où sur les six infirmières minimum que requiert le bon fonctionnement du service, seule une était présente !

La charge de travail reste importante. D'autant que certains services de l'hôpital ont largement diminué leur capacité d'accueil et que quelques-unes des maisons de convalescence avec lesquelles nous travaillons ont elles aussi fermé des lits pour faire face au manque de personnel pendant les vacances.

Nous ne sommes qu'en juillet et la fatigue s'accumule. Le mois d'août s'annonce pire encore et tout le monde le sait. La pression monte progressivement et nous sommes de moins en moins ouverts au compromis. La rentrée s'annonce tendue, si ça ne craque pas avant !

Correspondant LO

LA TUBERCULOSE, MALADIE DES PAUVRES

Dans son numéro du 23 juillet, le mensuel trotskyste de l'Union africaine des travailleurs communistes internationalistes, *Le pouvoir aux travailleurs*, fait état de la situation qui règne dans nombre de foyers de travailleurs immigrés.

Nous publions de larges extraits d'un article rendant compte de cette situation.

Dans un foyer de travailleurs immigrés, situé au 22 rue Claude Tillier dans le 12^e arrondissement de Paris, les services d'hygiène ont découvert 35 cas de tuberculose. Dans ce foyer-taudis, officiellement prévu pour 340 lits, ce sont en fait 800 personnes qui y habitent. Dans une chambre de 15 m² une dizaine de personnes vivent entassées. Les conditions de vie sont révoltantes. Il y a un manque d'hygiène permanent, l'installation des sanitaires est bien en deçà des besoins. Ce foyer-taudis n'est

malheureusement pas le seul dans la région parisienne. Dans des dizaines d'autres foyers, les travailleurs subissent le même sort même si jusqu'ici ils ont été épargnés par l'épidémie de tuberculose.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que cette maladie se développe. Elle est liée à la pauvreté, à la malnutrition et aux conditions de vie et d'hygiène indécentes. Même dans les foyers construits il y a une vingtaine d'années les sociétés de gérance ne font pas tout le nécessaire pour les entretenir. Les sanitaires, utilisés intensivement, se dégradent. C'est la même chose pour les cuisines collectives. Tout cela est dû au manque de préoccupation des sociétés qui gèrent ces foyers. Par ailleurs les autorités gouvernementales ne se préoccupent pas non plus des logements collectifs des travailleurs immigrés. Alors que le nombre des travailleurs

Périnatalité

DÉGRADATION DES SOINS ET MANQUE D'EFFECTIFS

Avec l'augmentation du nombre de grossesses multiples et de grands prématurés, des organismes chargés de surveiller les conditions de soins liés à la naissance tirent la sonnette d'alarme car ils constatent une régression de la qualité de ces soins.

Les conditions d'accueil des femmes donnant naissance à des grands prématurés se dégradent : elles étaient 70 % seulement à pouvoir se diriger vers les maternités les mieux équipées en 2001, contre 80 % en 1999.

L'explication mise en avant est celle d'une remontée importante de la natalité dans laquelle entrerait pour une part croissante le nombre des grossesses multiples, générées par la prescription des traitements de l'infertilité à des femmes de plus en plus jeunes. Par ailleurs, le nombre de prématurés, s'il ne croît pas en pourcentage depuis quelques années, augmente mécaniquement avec le

nombre des naissances.

Mais ce qui pose problème, ce sont les capacités d'accueil des maternités et des hôpitaux. La presse relève que des lits sont fermés faute d'infirmières et de pédiatres. Il n'y a pas, en effet, de personnel en nombre suffisant pour permettre le remplacement de ceux qui sont en congé ou en maladie. Et cela, seule une politique d'augmentation des effectifs, et donc d'embauche dans les hôpitaux publics, le permettrait. Ce à quoi se sont opposés tous les gouvernements successifs, prônant tous ce qu'ils appellent un contrôle des dépenses de santé.

La régression des possibilités de soins périnataux n'est qu'une conséquence parmi d'autres de cette politique.

Jacques VENNES

Beauvais (Oise)

NESTLÉ VEUT SUPPRIMER 168 EMPLOIS

Dans son usine de Beauvais (fabrication de glaces Gervais et de surgelés de marque Maggi, ex-Findus), qui comptait 2500 salariés il y a vingt ans, et où il en reste à peine 1000 aujourd'hui, après deux plans de suppressions d'emplois dans les années 1990, Nestlé a l'intention de se débarrasser de 168 personnes supplémentaires.

128 correspondent à des départs en préretraite à partir de 55 ans. Bien sûr, les salariés concernés sont soulagés de pouvoir partir, en particulier pour ceux qui travaillaient en équipe et sur chaîne. Mais ils vont perdre de l'argent. Et perdre plusieurs centaines de francs quand on gagne 7500 ou 8000 F par mois, ce n'est pas rien. Surtout quand c'est le seul salaire qui rentre dans un foyer.

En plus des 128 préretraitables, la direction du secteur des surgelés veut chasser 40 personnes. Elle emploie tous les moyens pour obtenir qu'elles partent soi-disant volontairement.

Elle convoque individuellement, en tête-à-tête, ceux qu'elle veut jeter par-dessus bord. Elle choisit spécialement des veufs, des salariés malades ou handicapés, des femmes seules de plus de 50 ans sans qualification particulière,



qu'elle cherche à impressionner entre quatre yeux, en ayant le culot de tenter de leur faire miroiter comme un « pactole » les maigres primes de départ de quelques dizaines de milliers de francs.

Elle cherche aussi à affaiblir le syndicat CGT, en demandant le licenciement d'un nombre important de ses délégués.

Elle propose à ceux qu'elle veut pousser dehors des mutations à l'autre bout du pays, sans garantie réelle de salaire, avec le licenciement pur et simple si cela ne marche pas, et sans même que quiconque puisse savoir si ces postes à Dijon, Bordeaux ou Marseille

existent vraiment !

Elle propose aussi le travail intermittent. Cela consisterait à travailler uniquement pendant quatre mois dans l'année (mais sans doute plus que 35 heures par semaine) avec une paye réduite à 7/12 du salaire normal, en partie compensée pendant quatre ans. Cette proposition est non seulement inacceptable, mais en plus mensongère : elle est en effet soumise à l'accord des syndicats, qu'aucun n'a donné !

En même temps que la direction fait le vide dans son usine, elle lance de nouveaux produits, et elle se prépare à exporter en Italie, en Espagne et en Suisse. Cela pourrait bien

signifier des cadences renforcées, le travail systématique en 3x8 (même pour les femmes, puisque la majorité de gauche plurielle a voté l'autorisation du travail de nuit des femmes), une productivité accrue pour ceux qui resteraient, pendant que les autres connaîtraient plus ou moins vite le chômage et les difficultés matérielles.

Nestlé est riche, très riche. A tel point qu'il ne se passe pas un trimestre sans qu'il rachète une nouvelle entreprise dans le monde. La dernière en date, au début du mois de juillet, c'est le n° 1 russe des eaux en bouteille, acquis par la branche eaux minérales de Nestlé (Perrier, Vittel, San Pellegrino).

Nestlé, dont la fameuse Liliane Bettencourt, première fortune de France, est actionnaire, a déclaré en 1998 17 milliards de francs de bénéfice net ; en 1999, 19 milliards ; 24 milliards en 2000, 29 en 2001. Au total, sur quatre ans, les 230 000 salariés du groupe ont officiellement rapporté 90 milliards de francs aux actionnaires de ce groupe, soit près de 400 000 F par salarié en seulement 4 ans !

Et c'est pour maintenir, ou même accroître ces profits gigantesques que Nestlé, n° 1 mondial de l'agro-alimentaire, veut encore sacrifier 168 emplois à Beauvais.

C'est inacceptable !

Metaleurop (région de Douai)

PENDANT LES VACANCES, L'ANNONCE DES LICENCIEMENTS

L'usine Metaleurop à Noyelles-Godault produit du zinc, du plomb, de l'argent doré, du cadmium et de l'acide sulfurique. Elle n'a pas bonne réputation dans la région, et pour cause : les accidents y sont nombreux et graves. Deux explosions de colonnes de zinc en 1993 et 1994 avaient tué dix travailleurs. C'étaient les accidents les plus graves, mais pas les seuls, loin de là.

La pollution de toute la zone qui entoure l'usine est dramatique : le taux de plomb dans le sang des riverains de l'usine atteint des proportions alarmantes. Selon les études réalisées par les responsables du plan de dépollution, 15 000 personnes sont touchées. Le sol des champs et des jardins est tellement chargé en métaux lourds que la consommation des légumes qui y poussent est interdite. L'eau n'est évi-

demment pas utilisable non plus.

La direction de l'usine invoque le suivi médical du personnel. Mais ce suivi n'est pas pour tout le monde : les nombreux intérimaires et sous-traitants y échappent souvent mais n'échappent pas au plomb et au zinc, ni aux accidents dus aux conditions de travail.

L'autre défense de la direction de l'usine, c'est qu'elle fournit des emplois. Mais quels emplois ? En 1976, il y avait 1 500 salariés. Après une série de plans

« sociaux », il n'y en a plus que 820.

Et le groupe qui possède cette usine, et quelques autres dans le monde, issu de la fusion de Pennaroya et du groupe allemand Preussag, vient d'annoncer 370 licenciements. La direction ose même parler d'un « plan de sauvetage » de l'usine ! En fait, il s'agirait toujours de produire du zinc et du plomb, mais cette fois à partir de métaux recyclés, et non plus issus de minerais. La production diminuerait, mais dans des proportions moindres

que le personnel : elle passerait de 105 000 tonnes de zinc à 70 000 et de 150 000 tonnes de plomb à 105 000. Et rien ne dit que ce sera moins polluant, ni moins dangereux.

De toute façon, selon la direction, cela n'est pas négociable. Les seules discussions que la direction veut démarrer dès les premiers jours d'août, ce sont celles qui concernent les licenciements, le énième plan social. Ainsi, pendant qu'une bonne partie des travailleurs sont en vacances, il

faudrait leur préparer leur licenciement pour la rentrée ! Il n'en est pas question.

Cette usine a toujours coûté cher à la région, mais pas grand-chose aux patrons. Dès son origine, Pennaroya avait acquis le site pour une bouchée de pain en 1920 au titre de « droits à dommages de guerre ». Par contre, elle lui a rapporté beaucoup : le tiers du zinc produit en France venait de là.

Maintenant Pennaroya pleure sur la conjoncture, la baisse des cours du zinc, les coûts de production, etc. Mais il serait plutôt temps de faire les comptes de tous les profits que l'usine a rapportés aux actionnaires. Et des dizaines d'ouvriers sont morts au travail depuis des années pour ces profits. Ce sont ces profits qui appartiennent en fait aux travailleurs qui les ont créés.

Coca-Cola
Grigny (Essonne)

MAUVAIS TEMPS POUR LES INTÉRIMAIRES

L'usine de Coca-Cola Grigny, d'environ 250 travailleurs, (qui produit des bouteilles de 1,5 litre), fonctionne en trois huit la semaine, et en deux douze le week-end. De mars à août, chaque année, l'usine fait appel à de nombreux intérimaires le week-end pour produire des stocks pour l'été (un cinquième des effectifs).

En prétextant le mauvais temps de la période estivale,

et de « mauvaises ventes », la direction s'est permis de fermer complètement l'usine « pour cause économique » un week-end et de renvoyer quinze jours avant la fin du contrat initial tous les intérimaires prévus pour les « renforts » du week-end.

L'excuse du mauvais temps est plus que grossière. Pour se débarrasser des intérimaires, la direction prétend qu'il y aurait deux semaines de production en stock. Et, même si c'était le cas, Coca-Cola aurait largement les moyens financiers de stocker les surplus à venir. D'ailleurs dans un article paru dans le quotidien *le Parisien*, un responsable de l'usine a lui-même dit, « que les ventes de bouteilles 1,5 litre (produi-

tes à Grigny) ne souffraient pas des conditions climatiques ».

En fait, les raisons invoquées par la direction pour le renvoi des intérimaires masquent une toute autre réalité, celle de réaliser des économies, et de faire baisser les coûts de production sur le dos des travailleurs. D'ailleurs, pour s'en rendre compte, il suffit de constater l'attitude que la direction adopte à l'égard des intérimaires comme des embauchés. En effet, les salariés embauchés se sont vus imposer des jours de RTT patronaux durant les jours de fermeture en étant prévenu uniquement quelques jours avant l'arrêt des lignes. La direction se moque éperdument du souhait des

travailleurs de partir en vacances et donc de réserver une location, en sachant qu'il est presque impossible d'organiser un séjour en pleine période d'été.

Car il faut savoir que pour les intérimaires, embauchés pour cette période, la direction leur demande de ne pas prendre de congés. Or, un week-end de moins permet de partir deux semaines. Et, de plus, la suspension du contrat 15 jours plus tôt nous fait perdre presque 800 euros (environ 5000 F).

Intérimaires renvoyés, embauchés méprisés ; chez Coca, à Grigny, puisque « mauvais temps » il y aurait, ça mériterait de tourner à l'orage.

Repol
Issoire
(Puy-de-Dôme)

LA SÉCURITÉ EN QUESTION

Le bilan de l'explosion accidentelle de cette usine chimique (voir LO n° 1775) s'est alourdi : un ouvrier n'a pas survécu à ses blessures, deux autres restent hospitalisés, dont un est encore dans le coma, brûlé à 80 %, comme l'était son compagnon décédé.

Et pour comble, une nouvelle alerte avec risque d'explosion a eu lieu jeudi 1^{er} août. Quand les pompiers sont arrivés, ils ont manqué d'eau et ont dû installer 1500 mètres de tuyaux pour atteindre l'Allier !

On a dû faire venir des camionnettes d'eau minérale pour la centaine de pompiers mobilisés. Cinq d'entre eux ont été légèrement brûlés ou intoxiqués par la fumée.

Les cuves voisines de celle qui a explosé ont été surchauffées. Trois jours après l'accident, elles étaient à 200 degrés à l'extérieur et 400 à 500 degrés à l'intérieur, avec des échappements de gaz. Face à ce nouveau danger, le sous-préfet décidait de faire évacuer à nouveau 250 personnes, avec fermeture de l'autoroute A 75 et arrêt de la circulation des trains sur la voie Clermont-Béziers.

Il a fallu plusieurs jours pour que l'usine soit mise en sécurité, c'est-à-dire que les cuves de glycol et de méthanol soient vidées.

À Issoire, les accidents, explosions et incendies des usines chimiques, se reproduisent bien trop souvent. Et à chaque fois, des travailleurs en sont victimes. Mais rien de sérieux n'est fait, en dehors de belles promesses sur la nécessité de prendre des mesures !

Les syndicats et les élus réclament depuis longtemps pour les secours, des réserves d'eau, des équipes de pompiers affectées sur place de façon permanente. Ces mesures élémentaires et de bon sens doivent être jugées trop coûteuses par des patrons qui n'hésitent pas à sacrifier la sécurité et la vie des travailleurs sur l'autel des profits.

Correspondant LO

LE CHÔMAGE AUGMENTE ENCORE

Les derniers chiffres rendus publics par le ministère des Affaires sociales soulignent une augmentation du nombre des chômeurs de 8,1 % en un an. Deux millions deux cent soixante deux mille chômeurs ont été officiellement recensés au mois de juin. Un chiffre largement minoré par rapport à la réalité : lors des douze derniers mois, l'ANPE a multiplié par deux les radiations administratives. Et depuis quelques années, elle ne comptabilise plus les demandeurs d'emploi qui réussissent à décrocher de courtes périodes de travail en intérim.

François Fillon, le ministre des Affaires sociales, s'est déclaré pessimiste quant à l'avenir, faisant référence à un certain nombre de plans sociaux déjà « dans les tuyaux ». Les licenciements économiques ont augmenté de 37,2 % en un an et la liste de ceux qui sont annoncés ne cesse de s'allonger. Parmi ceux-ci, Mitsubishi, Whirlpool-Amiens, Meta-leurop, la SNPE-Toulouse où vont disparaître des centaines d'emplois. Le groupe informatique H-P Compaq, Bull, Alcatel et Valéo prévoient, eux, des milliers de licenciements.

Les seules mesures du gouvernement Raffarin en matière d'emploi consistent à baisser les charges des patrons.

Fermetures d'abattoirs en Auvergne

ON LICENCIE LE PERSONNEL ET LES CONSOMMATEURS PAIERONT

Bien que l'élevage constitue l'une des principales ressources de l'agriculture auvergnate, deux abattoirs, dont celui de Clermont-Ferrand, viennent de fermer.

Depuis des années, on savait que les conditions de travail et d'hygiène à l'abattoir clermontois étaient plus que douteuses. À tel point que malgré les pressions des profiteurs de la filière viande, Chambre d'agriculture en tête, le préfet de la région Auvergne avait fini par obtenir du ministère de l'Agriculture la fermeture provisoire de cet établissement.

Les rapports d'inspection des services vétérinaires avaient révélé un fonctionnement inimaginable : toitures percées laissant tomber la pluie directement sur les carcasses, chambres de refroidissement tombant en panne, locaux très mal nettoyés, instruments de découpe à

l'hygiène plus que douteuse...

Or, pendant le délai de fermeture provisoire, rien n'a été fait pour prendre des mesures contre l'insalubrité des locaux et le manque d'hygiène. Le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand a donc décidé la fermeture définitive.

On entend maintenant les protestations des syndicats corporatistes des bouchers-charcutiers et d'éleveurs porcins. Oh, pas du tout au sujet de la cinquantaine de travailleurs qui perdent leur emploi ! Mais sur la question du transport des animaux qui devront être abattus dans des établissements plus éloignés, ce qui entraîne une taxe supplémentaire à la charge des éleveurs, qui sera inévitablement répercutée sur les prix à la consommation. Chez les bouchers et les charcutiers auvergnats, les étiquettes sur le rosbif et le saucisson vont

encore valser...

Quant à l'autre abattoir, celui de Lapalisse, près de Vichy, il traitait essentiellement de la viande porcine. Aux mains de la société Arrow, une filiale de Queally, il rassemblait 35 entreprises, des PME du secteur agro-alimentaire, dont une huilerie produisant des tourteaux à base d'huiles végétales consommés par les porcs et les volailles.

Le non-respect de l'hygiène et les nuisances dues aux porcheries ont provoqué la fermeture de cet abattoir. Une quarantaine d'emplois sont supprimés. Et, comme dans le cas de Clermont-Ferrand, non seulement les travailleurs paieront la note mais les frais de transports vont augmenter et le porte-monnaie des consommateurs se vider un peu plus.

UN MARCHÉ DE DUPES

Pour des centaines de milliers de travailleurs dans le monde, le dégonflement de la bulle spéculative auquel nous assistons depuis quelques mois maintenant sur toutes les places financières a des conséquences inquiétantes. Il se traduit déjà par l'aggravation du chômage un peu partout. Quant à l'ensemble des travailleurs d'un grand nombre de pays riches, ceux qui ont la « chance » de conserver leur emploi, ils ont tout lieu de craindre une baisse importante de leurs retraites dans les prochaines décennies.

En France, le système de retraite est encore basé sur la répartition, c'est-à-dire que les retraites versées aujourd'hui aux retraités sont payées par les cotisations actuelles des salariés.

Mais dans un grand nombre de pays riches, une partie, voire la totalité des retraites, repose sur des fonds dits de capitalisation (ce que la presse financière appelle des fonds de pension) alimentés par les cotisations des salariés et des employeurs qui sont investies en grande partie dans la spéculation boursière, fructueuse ces dernières années. Mais ce système ne peut fonctionner que lorsque la spéculation rapporte ; d'autant que, grâce au gonflement spectaculaire de la bulle spéculative sur les marchés financiers ces dernières années, les entreprises avaient pris l'habitude de se servir largement dans la caisse

pour satisfaire leurs propres besoins de financement.

Aujourd'hui, alors que la bulle spéculative est en train de se dégonfler, aux États-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne et dans bien d'autres pays, on explique aux travailleurs qui ont cotisé toute leur vie qu'ils vont devoir dépendre de l'aide publique pour leurs vieux jours, voire même qu'ils doivent renoncer à recouvrer les cotisations qu'ils ont pourtant payées. Les grandes entreprises, qui se sont largement servies dans la caisse ne sont tenues à rien, car tous les gouvernements ont pris soin de mettre en place des législations qui les protègent de toute poursuite.

Ainsi les cotisations des salariés n'auront-elles servi qu'à alimenter la spéculation financière et maintenant que les capitalistes ont empoché le fruit des bénéfices juteux réalisés grâce à elle, il reste aux travailleurs à payer la note. Mais c'est justement là, la raison d'être des retraites par capitalisation : sous couvert

d'une « concession » au monde du travail, c'est en réalité un énorme cadeau à tous les parasites qui vivent de la spéculation financière.

Raffarin, tout comme son prédécesseur socialiste, s'est déjà prononcé en faveur des retraites par capitalisation. Et même l'évolution actuelle de la spéculation boursière ne les feront pas changer de politique.



L'« exemple » britannique

Dans bien des domaines les attaques subies par la classe ouvrière britannique n'ont fait qu'anticiper de quelques années celles visant la classe ouvrière française. Ce pourrait donc aussi être le cas dans le domaine des retraites.

Depuis cinq ans qu'il est arrivé au pouvoir, Blair ne fait pas mystère de ses intentions : mener à son terme la politique que Thatcher avait entamée en son temps, en remplaçant l'ensemble du système actuel par des retraites par capitalisation.

Aujourd'hui, la plupart des travailleurs britanniques touchent d'un côté une retraite d'État et une retraite complémentaire par entreprise. La retraite d'État, financée par un impôt sur les salaires payés par les salariés et les employeurs, a diminué au fil des décennies au point de devenir aujourd'hui insignifiante. Et à terme Blair entend bien en arriver à la suppression totale de cette retraite – sans d'ailleurs que cela entraîne une baisse (et encore moins la disparition) de l'impôt qu'elle servait à justifier, en tout cas pour les salariés.

Quant aux retraites complémentaires, il s'agissait de systèmes par capitalisation, financé conjointement par les salariés et les employeurs. Depuis les années 1970, ils faisaient obligation

aux entreprises de compenser si nécessaire les à-coups de la Bourse, de façon à ce qu'au total la retraite maximum atteigne environ 75 % du salaire de base des dernières années de travail. Dans les années 1980, une loi promulguée par Thatcher permit au patronat de s'approprier le surplus des caisses de retraite, surplus d'autant plus important que la Bourse n'en finissait pas de monter. Bien des entreprises prirent l'habitude de ne plus verser de cotisations. Et aujourd'hui, elles voudraient bien continuer à le faire, malgré la chute des cours boursiers.

C'est pour répondre aux souhaits du patronat que Blair a fait passer au cours des deux dernières années une série de lois qui, subrepticement, ont permis au patronat de se débarrasser des contraintes qui leur avaient été imposées dans les années 1970.

Sous couvert de permettre aux travailleurs précaires d'avoir une retraite complémentaire par capitalisation (qui, compte tenu de leurs ressources leur assure une retraite négligeable), Blair donna la possibilité au patronat non seulement de priver les nouveaux embauchés des avantages des retraites complémentaires existantes, mais en plus de leur imposer de fait des plans de

retraite individuels sans garantie de retraite et surtout sans cotisation patronale ! Inutile de dire que le patronat ne s'est pas fait prier : moins d'un an après l'adoption de cette loi, près de la moitié des grandes entreprises britanniques ont usé des possibilités qu'elle leur offrait.

Avant que la dégringolade actuelle des cours boursiers se produise, les experts estimaient que dès 2015 ces réformes imposeraient à plus de la moitié des retraités l'humiliation de quémander des allocations sociales pour compenser la faiblesse de leur retraite. La chute actuelle des cours ne peut qu'aggraver les choses, même si ceux-ci remontent en partie un jour ou l'autre, car toutes les pertes spéculatives ne seront pas compensées.

C'est pourquoi Blair en est aujourd'hui à remettre à l'ordre du jour une idée qu'il avait mise au rancart jusqu'à présent, celle de porter l'âge minimum de la retraite à 70 ans au moins (il n'y a pas d'âge maximum en Grande-Bretagne).

Faire crever les travailleurs à la tâche, voilà qui résoudrait définitivement le prétendu problème de la retraite !

F.R.

Bourse

BUSH TENTE UNE OPÉRATION « MAINS PROPRES » :

SERMONS ET INCANTATIONS

Le gouvernement américain tente désespérément de redonner confiance aux investisseurs. Après des mesures telles que la formation d'une commission de cinq membres chargés de surveiller les cabinets d'audit, eux-mêmes chargés de contrôler les comptes des entreprises, des dirigeants du groupe Adelphia Communications, accusés d'avoir détourné 252 millions de dollars ont été interpellés et menottés chez eux. Deux ex-dirigeants de WorldCom, qui s'étaient pourtant constitués prisonniers pour éviter ce genre de publicité, ont quand même été montrés en photo, menottes aux poignets. Ils sont accusés d'avoir maquillé les comptes de l'entreprise en dissimulant 3,8 milliards de dollars de dépenses. Dans le même temps, le procureur général des États-Unis déclarait : « Nous souhaitons envoyer un message clair et sans détour : des cadres dirigeants ne sont rien d'autres que de banals voleurs lorsqu'ils trahissent leurs employés et volent leurs investisseurs ». Les quelques patrons incarcérés ont pu cependant rejoindre leur domicile, après versement de caution de plusieurs millions de dollars.

Parallèlement les présidents de sociétés américaines sont invités à s'engager sur la sincérité des comptes de leurs sociétés publiés auprès de la SCE, l'autorité américaine qui est censée contrôler les marchés. Pour l'instant, à moins de quinze jours de la date butoir, 37 groupes l'ont fait sur près de 400 concernés !

Mais malgré les efforts de Bush, les gros opérateurs qui font la pluie et le beau temps sur les marchés boursiers ne sont pas encore convaincus qu'il soit temps pour eux de parier sur la remontée des cours. Certains continuent à jouer à la baisse (et pourquoi s'arrêteraient-ils tant qu'ils peuvent y gagner ?) tandis que d'autres, qui ont transféré leurs capitaux dans des sphères moins dangereuses, attendent que la tempête se calme, pour le cas où d'autres banqueroutes spectaculaires viennent faire tomber les cours encore plus bas.

Quant aux petits porteurs, eux à qui les discours rassurants et les gestes médiatiques de Bush sont adressés, ils paieront la note quoiqu'il arrive. Les petits bourgeois naïfs qui se sont laissés prendre au mirage de la nouvelle économie y perdront peut-être quelques illusions. Les travailleurs, auxquels on n'a jamais donné le choix, y perdront, eux, leur gagne-pain et, pour beaucoup, leur retraite.